



Dossier n° : 1.778.511//2024/027

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est Monsieur et Madame ROCCA - PAERMENTIER demeurant à rue Joseph Bancu 63 à 6250 Presles

Le terrain concerné est situé à rue Joseph Bancu 63 à 6250 Presles et cadastré AISEAU-PRESLES 2 DIV/PRESLES/ section C n° 99L3, n° 99K3.

Le projet consiste en "Transformation sans agrandissement de l'habitation (réunification administrative d'un volume principal et de son volume secondaire)" et présente les caractéristiques suivantes :

- Transformation sans agrandissement de l'habitation (réunification administrative d'un volume principal et de son volume secondaire).

- Article R.IV.40-2.§1-2°: « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions »

-

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies, **uniquement sur rendez-vous préalable**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. LALIEU, téléphone 071260668 - mail urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21/05/2024 au 04/06/2024 au collège communal :

- - par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- - *par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be*

Roselies, le 7 mai 2024

Par ordre,

Le Directeur général f.f.
(s) B. BARBIEAUX

Le Bourgmestre,
(s) J. FERSINI

Date d'affichage : 15/05/2024 – Période de réclamations et observations : 21/05/2024 au 04/06/2024